



CONDITIONS GENERALES CORSICA FERRIES

Application des tarifs ferries : Les prix affichés sont des prix minimum et maximum, par prestation et par traversée, hors frais, taxes et droits portuaires et territoriaux.

La réduction enfants concerne le tarif de la traversée ferry et non celui des suppléments Express et des installations à bord.

Les avantages tarifaires ne sont pas cumulables.

Les tarifs de passage en ferry pour les passagers peuvent varier en fonction du fait qu'ils voyagent ou non avec un véhicule à moteur (auto/moto/camping car, ...).

Corsica Ferries se réserve le droit d'appliquer des suppléments de tarifs liés à l'augmentation du carburant ou à l'application de l'ISPS Code.

Transactions bancaires : Toutes les transactions en ligne sont sécurisées (SSL) et sont effectuées en euros y compris pour la Suisse.

Billets à tarifs promotionnels : Les billets émis avec une prestation en tarif promotionnel ne sont pas modifiables, ni remboursables en cas d'annulation partielle ou totale du billet.

Billets à Tarif Standard : Les billets émis en Tarif Standard pourront être modifiés sous paiement d'une somme de € par traversée 30 majorée des éventuelles différences tarifaires +35 €, mais ils ne sont pas remboursables, ni en partie ni en totalité.

Billets à Tarif Flex : Les billets émis en Tarif Flex peuvent être modifiés, majoré des éventuelles différences tarifaires.

L'option "Tarif Flex" peut être achetée uniquement au moment de la réservation.

En cas d'annulation partielle ou totale du billet, les billets en Tarif Flex sont soumis à pénalités (cf. Annulation). Si le paiement en 3 fois s'applique pour l'achat d'un billet en tarif flex (à l'aller et/ou au retour), les frais de paiement de 6 € sont offerts.

Offre promotionnelle Top Deal : L'offre est réservée aux titulaires d'un compte Corsica Club. Cette offre promotionnelle s'applique sur les voyages aller/retour au départ du Continent vers la Corse, sous réserve de disponibilité de la classe tarifaire et des prestations.

Les prestations passagers, véhicule et la date de voyage pour lesquels l'offre Top Deal est applicable peuvent être réservés. La traversée, les horaires, les ports de départ et d'arrivée et le navire seront connus 7 jours avant la date de départ.

- L'offre peut être réservée jusqu'à 30 jours avant le départ.
- La durée du séjour en Corse est comprise entre 2 et 21 jours maximum.
- L'offre promotionnelle est applicable uniquement sur les prestations passagers et véhicules.
- La réservation d'un véhicule de tourisme est obligatoire : les dimensions du véhicule ne doivent pas dépasser 5m de longueur (pas d'ajout de porte-vélos), 1,90m de hauteur (pas d'ajout de coffre de toit...), et 2m de largeur.
- L'offre doit être obligatoirement confirmée, à partir de 7 jours avant la date de départ en se connectant sur le site, uniquement sur la liste de voyages proposée.
- Le titre de transport définitif est délivré à partir de 7 jours avant la date de départ.
- Les prestations complémentaires (cabines, offres restauration...) peuvent être réservées (exceptée l'assurance Mondial Assistance) au moment de la confirmation de l'offre, c'est à dire 7 jours avant le départ, au tarif en vigueur sur la traversée sous réserve de disponibilité. - Offre promotionnelle non modifiable, non remboursable.

Annulation : Les billets émis en Tarif Flex ou en Tarif Résident sont modifiables et sont soumis aux pénalités suivantes sur le montant hors taxes du billet en cas d'annulation totale ou partielle :

- 10 % jusqu'à un mois avant le départ,
- 20 % jusqu'à 48 heures avant le départ,
- 50 % jusqu'à l'heure limite de présentation à l'embarquement,

- 100 % pour les billets annulés au-delà du temps limite de présentation à l'embarquement (1h avant le départ) ou après l'enregistrement. Ces billets perdront leur validité. Pour l'annulation d'un billet faisant suite à un recul de date, c'est la date initiale qui est prise en compte. Frais d'annulation: 35.00 €

WWW.EUROMER.NET

CENTRALE DE RESERVATION : MONTPELLIER

Tél. +33(0)4 67 65 95 12 – Fax : +33(0)4 67 65 40 63 – 5, quai de sauvages – CS10024 – 34078 MONTPELLIER Cedex 3 (France)



PARKING CLIENTELE (entre Gare et Polygone – Proximité Pont de Lattes – Angle rue Méditerranée – Tram : Hôtel de Ville)

EURO-MER SARL AU CAPITAL DE 30489,80 € - SIRET 398 835 900 00026 – APE 633Z – LIC 03496005 – ATA 20226393



En cas d'annulation totale ou partielle d'un billet et de remboursement des taxes (taxes portuaires, régionale et sureté), 3,50 € de frais de gestion d'annulation seront appliqués.

Les billets réglés par carte bancaire sur le site internet ou par téléphone sont remboursés par crédit sur la carte ayant servi à l'achat. Les billets réglés par chèque, en espèce ou en guichets sont remboursés par virement bancaire (joindre un RIB ou d'un RIP à l'adresse mail).

La demande de remboursement doit être effectuée par le client au maximum dans les 2 mois suivant la date de voyage. Pour les billets achetés en agence de voyage, la demande doit être adressée à l'agence qui traitera le remboursement.

Modifications

Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'un changement d'horaires, de date, de ligne, de type d'installations ou de catégorie de véhicule.

Les billets émis en Tarif Standard peuvent être modifiés dans la même catégorie tarifaire (Tarif Standard), et une somme de 30 € sur Tarif Standard sera perçue pour toute modification (ainsi que le numéro d'immatriculation), majorée des éventuelles différences tarifaires + 35 €

Les billets émis en Tarif Flex peuvent être modifiés dans la même catégorie tarifaire (Tarif Flex), et les éventuelles différences tarifaires seront encaissées.

Aucun remboursement ne sera effectué si le tarif du nouveau voyage en ferry est inférieur à celui initialement réservé.

La modification du nom d'un ou plusieurs passagers n'est pas autorisée.

En cas de perte ou de vol du billet, l'acquisition d'un nouveau titre de passage est nécessaire. Le billet perdu et non utilisé sera remboursé un an à partir du jour de l'émission.

La réservation véhicule : Lors de la réservation, il sera indispensable de préciser les dimensions exactes, la marque et les caractéristiques du véhicule. C'est l'encombrement hors tout qui est pris en compte pour la tarification.

Véhicules hors dimensions normales : tous les véhicules dépassant 5 mètres en longueur et/ou 1,90 mètres en hauteur et/ou 2 mètres en largeur, sujets au paiement d'un supplément, doivent être déclarés à la réservation. En cas d'omission ou de fausse déclaration, la compagnie Corsica Ferries se réserve le droit de refuser l'embarquement ou d'encaisser ce qui est dû au tarif en vigueur le jour du départ, même sur le voyage aller, s'il a été effectué.

Titre de transport-Billet

Validité : Le billet de passage est valable uniquement pour les personnes et les véhicules y figurant, pour le navire pour lequel il a été émis, pour les installations et le départ qui y sont indiqués. Le billet n'est pas cessible. Sauf indications expresses le prix du billet est établi pour les personnes et installations, nourriture non comprise, mais en TVA incluse si cette taxe est due. En cas de déclassement aucun remboursement n'est effectué.

Le passager n'est pas tenu de détenir un billet imprimé. Les billets pouvant être reçus au moyen d'un envoi postal - si demandés dans des délais impartis suffisants - ou bien d'un envoi par e-mail ou par fax, le passager peut justifier détenir un titre de passage en présentant :

- son billet reçu par Poste - ou bien son Tick@mail - ou son Tickefax
- ou bien copie d'écran de réservation
- ou bien en annonçant le numéro de son billet et en présentant une pièce d'identité en cours de validité.

Règles d'embarquement

Présentation : Le passager voyageant avec un véhicule devra se présenter directement au navire 1 heure avant l'heure de départ du navire, 1/2 heure avant pour les passagers voyageant sans véhicule. Au-delà de l'heure limite d'enregistrement indiquée, l'embarquement n'est plus garanti et le billet n'est plus valable. L'horaire de départ des navires pourra être avancé jusqu'à 30 minutes par rapport à l'horaire publié sans préavis.

Pièces d'identité et contrôles : A tout moment, dans les ports ou à bord, des contrôles d'identités, de billets et des rapprochements documentaires peuvent être opérés. Merci de garder avec vous : justificatifs de réductions, billets et pièces d'identités en cours de validité.

Au moment de la réservation, vous devrez communiquer les informations sur l'identité et les documents d'identité de chaque

WWW.EUROMER.NET

CENTRALE DE RESERVATION : MONTPELLIER

Tél. +33(0)4 67 65 95 12 – Fax : +33(0)4 67 65 40 63 – 5, quai de sauvages – CS10024 – 34078 MONTPELLIER Cedex 3 (France)

PARKING CLIENTELE (entre Gare et Polygone – Proximité Pont de Lattes – Angle rue Méditerranée – Tram : Hôtel de Ville)

EURO-MER SARL AU CAPITAL DE 30489,80 € - SIRET 398 835 900 00026 – APE 633Z – LIC 03496005 – ATA 20226393





passager. A défaut, l'accès au port et à l'embarquement pourrait être refusé.

Véhicule : Quelle que soit l'heure de présentation, le transporteur et/ou le Commandant et/ou les agents chargés de l'embarquement ont seuls la faculté d'établir l'ordre d'embarquement. En cas de changement d'horaire ou en cas de force majeure, le transporteur ne pouvant embarquer un véhicule en règle de présentation, ce véhicule aura la priorité d'embarquement sur le départ suivant, sans que le passager puisse réclamer des frais de dédommagement. Si à l'arrivée au port de destination, les conditions atmosphériques ou autres causes indépendantes de la volonté du transporteur ne lui permettent pas d'effectuer le débarquement des véhicules, ceux-ci seront débarqués dès que possible au port de destination ou dans tout autre port sans que le passager puisse prétendre à aucun dédommagement. En cas de fausse déclaration sur les dimensions du véhicule, le transporteur se réserve le droit d'en refuser l'embarquement et/ou d'encaisser le prix du transport dû pour les véhicules hors gabarit. Les opérations d'embarquement et débarquement devront être effectuées par le passager conduisant lui-même son véhicule. Les véhicules devront être amenés jusqu'aux portes du garage à l'entrée ou à la sortie du navire sous l'entière responsabilité du conducteur qui devra respecter toutes les règles de conduite et sécurité inhérentes à la circulation sur les quais du port. Le conducteur ne doit jamais stationner à moins de 50 m du navire durant les opérations d'embarquement et de débarquement (périmètre de sécurité). A l'intérieur du navire, le passager conducteur devra garer son véhicule suivant les instructions données par le personnel de bord. Les véhicules embarqués devront être fermés à clef avec la première vitesse enclenchée et le frein à main serré.

15) Bagages : Chaque passager a le droit de transporter gratuitement ses bagages à main. Les bagages doivent contenir des effets personnels et ne pas être encombrants : les dimensions acceptées ne doivent en aucun cas dépasser 200 cm de hauteur 100 cm de largeur et 50 cm de profondeur. Les bagages tels que canoës, kayaks etc. qui ne sont pas transportés sur le véhicule doivent être déposés dans les garages des navires et seront soumis au paiement des tarifs prévus par la Compagnie. Le passager peut emporter ses bagages dans sa cabine ou à la place qui lui a été attribuée, sous sa propre responsabilité. La Compagnie décline toute responsabilité en cas de vol, disparition ou bris de bagages.

La Compagnie n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les bagages à main qui demeurent sous la garde exclusive du voyageur, même lorsqu'ils sont placés dans des emplacements prévus à cet effet, sauf à rapporter la preuve d'une faute de celle-ci. En tout état de cause, le montant de l'indemnisation forfaitaire en cas de faute de la Compagnie ne pourra excéder la somme de 300 €.

État de santé des passagers - Femmes enceintes :

État de santé des passagers :

Tout état de santé particulier doit être déclaré au moment de la réservation. La compagnie peut refuser l'embarquement aux passagers nécessitant une assistance médicale durant le voyage du fait que le médecin de bord n'est habilité à porter assistance que dans les cas d'urgence. Si le passager se présente muni d'un certificat médical en bonne et due forme attestant que celui-ci ne nécessite pas une assistance médicale durant la traversée, la compagnie sera en mesure de l'embarquer en déclinant toute responsabilité le concernant. Le commandant a, entre autres, toute compétence pour refuser l'embarquement à quiconque présentant une condition physique ou mentale ne lui permettant pas d'effectuer le voyage ou à toute personne ayant absorbé des stupéfiants, hallucinogènes, ou alcool rendant son comportement dangereux vis-à-vis des autres passagers. Dans tous les cas énumérés ci-dessus, le passager n'aura pas le droit de se soustraire à sa responsabilité en cas de dommages causés à sa propre personne, au navire, aux biens et équipements, aux tiers ainsi qu'aux biens des tiers. L'acceptation du passager à bord de la part de la compagnie ne devra pas être considérée comme un renoncement à son droit à faire valoir ensuite ses réserves sur l'état du passager, connu ou pas du transporteur, au moment de l'embarquement et/ou au moment du départ du navire.

Femmes enceintes :

Les femmes enceintes ayant dépassé le sixième mois de grossesse doivent être obligatoirement munies d'un certificat médical leur autorisant le voyage, à présenter lors de toute réquisition de la part du personnel de bord. En cas de grossesse à complications, la passagère enceinte devra être obligatoirement munie d'un certificat médical autorisant le voyage, indépendamment du mois de grossesse. Le commandant a, entre autres, pleine compétence pour refuser l'embarquement. Le consentement à l'embarquement de la part de la compagnie ne pourra pas être considéré comme un renoncement à son droit à faire valoir ensuite ses réserves sur l'état du passager connu ou pas du transporteur au moment de l'embarquement et/ou au moment du départ du navire. La passagère n'aura pas le droit de se soustraire à sa responsabilité en cas de dommages causés à sa propre personne, au navire, aux biens et équipements, aux tiers ainsi qu'aux biens des tiers.

Passagers à mobilité réduite Lors de la réservation, les passagers devront signaler leur mobilité réduite. Afin de faciliter l'accès à bord des navires, les passagers à mobilité réduite devront se présenter auprès du responsable de l'Escale bien avant le début des opérations d'embarquement, soit au moins une heure avant un départ.

18) Animaux : Les animaux de compagnie sont admis à bord des navires uniquement tenus auprès de leur propriétaire tout au long de la traversée. Le port de la laisse est obligatoire et la muselière est obligatoire pour les chiens, ainsi que la cage de transport pour les chats et autres petits animaux. Ils sont admis partout sauf dans les restaurants. Les membres d'équipage peuvent toutefois limiter leur accès à certains endroits. Un certificat de vaccination et/ou un certificat de bonne santé de moins de trois mois peuvent être demandés.

Danger de mort : Il est interdit aux passagers de laisser leur chien (ou autre animal) dans le véhicule.

WWW.EUROMER.NET

CENTRALE DE RESERVATION : MONTPELLIER

Tél. +33(0)4 67 65 95 12 – Fax : +33(0)4 67 65 40 63 – 5, quai de sauvages – CS10024 – 34078 MONTPELLIER Cedex 3 (France)

PARKING CLIENTELE (entre Gare et Polygone – Proximité Pont de Lattes – Angle rue Méditerranée – Tram : Hôtel de Ville)

EURO-MER SARL AU CAPITAL DE 30489,80 € - SIRET 398 835 900 00026 – APE 633Z – LIC 03496005 – ATA 20226393





Les animaux vivants transportés sont acceptés sans aucune garantie de perte, maladie ou mortalité et la compagnie n'assume donc aucune responsabilité pour les dommages, de quelque nature qu'ils soient, pouvant intervenir pendant le transport maritime. Les animaux vivants transportés sont acceptés sans aucune garantie de perte, maladie ou mortalité et la compagnie n'assume donc aucune responsabilité pour les dommages, de quelque nature qu'ils soient, pouvant intervenir pendant le transport maritime.

Responsabilité et obligations particulières du passager

Responsabilité : Le passager est responsable de tout dommage causé (par lui ou toute personne sous sa garde), au navire, ses installations et agréments, aux autres passagers, au personnel et aux tiers ainsi que de toute sanction, contravention, amende ou tout autre qui viendrait à être imputées au transporteur par son fait, de la part de quelconque autorité ou état.

Mineurs : Les enfants de moins de 16 ans non accompagnés ne peuvent voyager seuls. Ils devront être constamment sous la garde de parents ou de tout autre accompagnateur qui en a la responsabilité, et ne peuvent circuler dans le navire sans être accompagnés. En aucun cas le transporteur ne pourra être tenu pour responsable des dommages survenus aux mineurs en violation de ce qui est énoncé ci-dessus.

Armes : Il est interdit aux passagers d'embarquer à bord des armes à feu ou armes blanches, munitions, explosifs, carburants ou autres substances inflammables sans avoir l'autorisation écrite du transporteur et des autorités légales. Dans de tels cas, ces objets seront remis au Commissaire de bord qui les restituera seulement au moment du débarquement.

Bagages en détention illicite : Le passager qui détiendrait dans ses bagages ou introduirait à bord des objets ou substances illégales ou de contrebande, sera responsable vis-à-vis du transporteur ou autres obligés pour les dommages, contraventions ou amendes qui découleraient d'une telle détention.

Véhicules alimentés par gaz liquides : Pour des raisons de sécurité, les véhicules alimentés par gaz liquide ne peuvent pas être embarqués sur les navires Corsica Express. Sur les autres navires, au moment de la réservation ou de l'embarquement, le passager doit signaler que son véhicule est alimenté par gaz liquide. A défaut de cette obligation, le passager perd son droit à l'embarquement et doit supporter la pénalité correspondant aux prix de chargement perdu par le transporteur.

Responsabilité et droits du transporteur

Modifications ou annulations de départs : Changement de voyage. Dans le cas où le départ serait retardé de plus de 24 heures, le passager pourra demander l'annulation du transport et obtenir le remboursement du prix payé. Également en cas d'annulation du départ, le passager aura uniquement droit au remboursement du prix payé. En outre, le transporteur se réserve le droit, à la discrétion du Commandant et pour des raisons inhérentes à la navigation, d'effectuer des escales autres que celles prévues. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour pertes ou dommages subis pour cause de tempête, naufrage, collision, changement de route, approche d'accostage ou relâche, quarantaine, incendies, actes de guerre ou de piraterie, et de quelque autre accident ou fortune de mer, suspension ou annulation d'accostage ou de ligne, changement d'horaires ou d'itinéraire ou autres événements inhérents à la navigation et dus à la force majeure ou à une grève du personnel, soit à terre soit à bord.

Modifications ou annulations de départs pour les navires rapides : Pour des raisons techniques liées au confort et à la sécurité de la navigation, il est établi que nos navires rapides ne doivent pas effectuer les traversées en cas de mauvaises conditions météorologiques notamment si la hauteur des vagues est supérieure à 3 mètres. Si le transporteur constate, à sa décision irrévocable, de telles conditions météorologiques, les départs des navires rapides seront annulés et le passager conservera le droit d'effectuer la traversée sur un départ avec un navire traditionnel du transporteur. Dans ce cas, le passager aura seulement le droit au remboursement de la différence tarifaire à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Ni le Capitaine ni la Compagnie ne peuvent être tenus responsables en cas de détournements, de modifications, d'interruptions des services ou de retards dans les départs et arrivées du navire, ni de la non coïncidence dans les arrivées, départs ou correspondances de navires et d'avions et de trains, ni des cas de quarantaine ; les frais de restauration et d'hébergement et autres étant en ces cas à la charge des passagers. Le Capitaine et la Compagnie déclinent toute responsabilité, en outre, en cas de retard dans l'exécution du contrat de transport, en cas d'inexécution dudit contrat, et de toutes les conséquences d'avaries, de mauvaises conditions météorologiques, de chômage, de guerre civile ou étrangère, de grèves totales ou partielles, de coalitions de patrons ou, d'employés quels qu'ils soient et quel que soit leur grade ou leur fonction ou leur statut, qu'ils soient ou non au service de la Compagnie, ainsi que du désarmement ou de l'arrêt partiel ou total des navires de la Compagnie provenant de lock-out généraux ou partiels, quelle que soit l'entité dont elle émane. Le Capitaine et la Compagnie ne peuvent être tenus pour responsables des conséquences de ces irrégularités ou interruptions ou suppressions de service et les frais et risques de séjour seront à la charge des passagers.

WWW.EUROMER.NET

CENTRALE DE RESERVATION : MONTPELLIER

Tél. +33(0)4 67 65 95 12 – Fax : +33(0)4 67 65 40 63 – 5, quai de sauvages – CS10024 – 34078 MONTPELLIER Cedex 3 (France)

P PARKING CLIENTELE (entre Gare et Polygone – Proximité Pont de Lattes – Angle rue Méditerranée – Tram : Hôtel de Ville)

EURO-MER SARL AU CAPITAL DE 30489,80 € - SIRET 398 835 900 00026 – APE 633Z – LIC 03496005 – ATA 20226393



Temps de traversée : Les temps de traversées mentionnés dans les documents commerciaux ainsi que sur le site internet de la compagnie ne tiennent pas compte des délais de débarquement.

Les passagers devront tenir compte de cet élément dans l'organisation de leur séjour.

Installations - Cabines : En cas d'erreur dans la désignation des installations à bord, le passager ne pourra prétendre à aucun dédommagement et devra accepter la meilleure installation que le transporteur lui proposera.

La réservation d'une cabine de jour n'implique pas obligatoirement l'attribution d'une cabine externe.

Responsabilité pour transport de véhicule : Le transporteur n'est pas responsable pour les pertes ou avaries subies par les véhicules pendant les opérations d'embarquement ou de débarquement, soit pendant la navigation. Le transporteur n'est pas responsable des pertes ou avaries des objets contenus dans le véhicule. Certains objets de valeur tels qu'appareil photos, jumelles..., pourront être confiés au commandement du navire ou Commissaire de bord qui en délivrera le reçu.

Objet de valeur : Le transporteur n'est pas responsable du vol, disparition, dommages éventuellement subis par des objets de valeur, argent, documents, manuscrits, gardés dans les bagages ou en cabine et/ou dans le véhicule sauf si ceux-ci avaient été confiés au personnel chargé de leur gardiennage ou surveillance.

Droit de gage et rétention : Le transporteur a droit de gage et rétention sur les bagages ou autres propriétés du passager et également sur le véhicule éventuel, en garantie de quelconque paiement que doit faire le passager envers le transporteur à quel que titre ou faits relatifs au transport. En conséquence si un passager ne règle pas ce qu'il doit, le transporteur à la faculté de faire vendre les biens indiqués ci-dessus, même sans autorisation de justice et récupérer sur les sommes encaissées le montant dû, ainsi que les frais annexes.

Réclamations : Les réclamations éventuelles de quelle que nature que ce soit devront être notifiées immédiatement auprès du Commissaire de bord. Les réclamations pour dommages aux véhicules doivent être notifiées immédiatement aux officiers chargés du chargement qui rédigeront un rapport d'avaries pour le compte du passager. Le passager devra contresigner ce rapport qui ne constituera aucune acceptation de responsabilité et/ou reconnaissance d'aucune sorte de la part du transporteur. Les réclamations non accompagnées du rapport des avaries ne seront pas acceptées ni examinées par le transporteur. Excepté des délais de prescription plus favorables au transporteur, quelle que soit l'action contre le transporteur, qu'elle soit contractuelle ou extra contractuelle, pour décès ou blessures aux personnes ; pertes ou avaries aux bagages ou de véhicule ou remboursement des dommages à quel titre que ce soit, celle-ci sera considérée inacceptable du moment qu'il n'aura pas été notifié de citation par le Juge compétent dans l'année suivant le débarquement du passager. En aucun cas le transporteur n'est responsable de tous actes ou faits survenus hors du navire.

WWW.EUROMER.NET

CENTRALE DE RESERVATION : MONTPELLIER

Tél. +33(0)4 67 65 95 12 – Fax : +33(0)4 67 65 40 63 – 5, quai de sauvages – CS10024 – 34078 MONTPELLIER Cedex 3 (France)

P PARKING CLIENTELE (entre Gare et Polygone – Proximité Pont de Lattes – Angle rue Méditerranée – Tram : Hôtel de Ville)

EURO-MER SARL AU CAPITAL DE 30489,80 € - SIRET 398 835 900 00026 – APE 633Z – LIC 03496005 – ATA 20226393